

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le

ID : 044-244400438-20240516-DE123_P070524-DE



GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Attribution du marché public de prestations intellectuelles relatif à la réalisation des études faune-flore et délimitation de la zone humide dans le cadre de la réalisation d'un aménagement cyclable (ITI 93a) entre les communes de Montbert - Geneston

Dans le cadre du schéma directeur mode doux communautaire, il a été décidé de réaliser un itinéraire cyclable (ITI 93a) entre les communes de Montbert et Geneston, passant par la route de la Raye et allant au bourg de Montbert et jusqu'à l'aire de covoiturage de la route du Bignon. Le tracé franchit un cours d'eau et longe un espace boisé, c'est pourquoi il est nécessaire de lancer une consultation pour faire une détermination de zones humides et une étude faune flore. La consultation comporte des tranches optionnelles afin de pouvoir s'adapter aux besoins rencontrés sur le terrain.

Aussi, une consultation a été lancée le 05/04/2024. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 19 avril 2024 à 12h00. Une entreprise a remis une offre conforme.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le cahier des charges, il est proposé d'attribuer le marché mentionné ci-dessus à l'entreprise **HARDY ENVIRONNEMENT** – 37 rue Pierre de Coubertin – Le Bois Jauni – 44150 Ancenis Saint-Géréon, pour un montant de **39 660,00 € HT, soit 47 592,00 € TTC.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché relatif à la réalisation des études faune-flore et délimitation de la zone humide dans le cadre de la réalisation d'un aménagement cyclable (ITI 93a) entre les communes de Montbert – Geneston, à l'entreprise **HARDY ENVIRONNEMENT** – 37 rue Pierre de Coubertin – Le Bois Jauni – 44150 Ancenis Saint-Géréon, pour un montant de **39 660,00 € HT, soit 47 592,00 € TTC.**

Article 2 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE123-P070524

Publié sur le site internet le :

16.05.24

Fait à La Chevrolière, le 7 mai 2024
Le Président,

Johann BOBLIN,